

APPEL A CANDIDATURES – DISPOSITIF DES POSTES FONJEP ECSI

TERMES DE RÉFÉRENCE 2021-2023

I. Présentation du Fonjep, des postes Fonjep, des postes FONJEP- ECSI

Le fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (**FONJEP**) est une association relevant de la loi du 1^{er} juillet 1901, créée en 1964, pour permettre la coopération entre les membres institutionnels (État, collectivités territoriales, leurs établissements publics) et les associations et autres organismes privés sans but lucratif concourant à la cohésion sociale. Il est cogéré par l'État, les collectivités et les associations. Sa mission est de renforcer le développement des projets associatifs de jeunesse et d'éducation populaire¹.

L'une de ses principales activités est la gestion des « **postes Fonjep** » : versement, pour le compte de ses membres institutionnels, d'aides de 7 000 € à 8 000 € annuelles, à des associations loi 1901 de jeunesse et d'éducation populaire. Ces aides viennent soutenir un projet qui nécessite l'emploi d'un salarié qualifié. L'attribution d'un poste Fonjep agit comme un « label » qui valorise le projet mené par l'association et donne des gages sur sa stabilité, ce qui peut créer un cercle vertueux en encourageant l'appui de nouveaux financeurs et partenaires. Il contribue à la structuration du secteur et à la professionnalisation et à la pérennisation du poste.

En 2019, 6024 postes Fonjep ont été soutenus, correspondant à 51 121 275€ de subventions pour le compte de la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA), de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) et du Ministère de la Culture.

Le Fonjep assure également, pour le compte du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE), la gestion de deux dispositifs de solidarité internationale. Les **programmes JSI et VVV/SI**, « Jeunesse, solidarité internationale » et « Ville, vie, vacances/solidarité internationale » sont destinés aux jeunes de 15 à 25 ans et permettent des rencontres interculturelles de groupes de jeunes Français et étrangers autour d'une action de développement, en France ou à l'étranger. Le **Volontariat de Solidarité Internationale (VSI)** permet à toute personne majeure sans activité professionnelle de développer des missions d'intérêt général dans les domaines de la coopération et de l'action humanitaire.

Enfin, le Fonjep gère pour le compte du MEAE et de l'Agence Française de Développement (AFD) les « postes **Fonjep ECSI** », objet du présent appel à candidatures : dans le cadre de l'appui aux

¹ Site du FONJEP : <https://www.fonjep.org/>

programmes d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI) mis en œuvre par les organisations de la société civile (OSC), le MEAE, de 1997 à 2008, puis l'AFD depuis 2009, cofinancent des « postes FONJEP ECSI » ouverts dans des associations loi 1901 de solidarité internationale et d'éducation populaire.

Le Fonjep assure dans ce dispositif le versement aux associations, le suivi administratif des postes et l'animation du collectif. Les décisions relatives à l'attribution des subventions (associations bénéficiaires, montant de la subvention, procédure d'attribution...) relèvent de l'AFD et du MEAE. Un comité tripartite composé de représentants du Fonjep, de l'AFD et du MEAE assure le pilotage du dispositif et de son animation.

Dans le cadre de ce dispositif général et à la demande du MEAE, l'AFD proposera à son Comité spécialisé pour l'appui aux initiatives des organisations de la société civile (Comité ONG) du 9 février 2021 la validation d'une subvention permettant le cofinancement et l'animation d'au moins 52 postes Fonjep ECSI sur la prochaine période 2021-2023.

Un poste Fonjep ECSI est un financement contractuel de 8500 € annuel pour une durée de trois ans, affecté à un emploi à temps plein², porteur d'un programme d'ECSI cohérent. L'activité du salarié est rapportée dans le cadre d'un bilan annuel et d'un rapport final au terme de la période triennale.

Bénéficiaire d'un poste Fonjep-ECSI engage aussi à intégrer une dynamique collective, pilotée par les institutions et visant à appuyer le renforcement des capacités des actrices et acteurs de l'ECSI, le changement d'échelle de leurs pratiques et une réflexivité continue autour des stratégies, méthodes, approches et impacts des interventions. Le fonctionnement et les modalités de participation à cet espace collectif sont précisés en partie IV du présent document.

II. Enjeux et finalité des postes Fonjep ECSI

Afin de favoriser la construction d'un monde plus juste, solidaire et durable, l'ECSI³ incite les citoyens à s'informer, à comprendre, et à agir, individuellement et collectivement, pour le changement. Elle s'appuie sur un processus pédagogique qui se déroule tout au long de la vie. Elle favorise l'appropriation par les citoyens des questions de solidarité, de coopération, de développement et de solidarité internationale, visant à faire comprendre et partager les réalités

² Le cofinancement est obligatoirement affecté à un Equivalent Temps Plein (ETP) porté par un titulaire unique.

³ Cf [charte Educasol](http://www.educasol.org/IMG/pdf/a4_charte_educasol_vf.pdf) : http://www.educasol.org/IMG/pdf/a4_charte_educasol_vf.pdf

d'un monde de plus en plus complexe et interdépendant. Elle joue un rôle déterminant pour répondre aux grands enjeux contemporains et pour atteindre les Objectifs du Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030⁴.

Les programmes d'ECSI éligibles aux « postes Fonjep ECSI » sont mis en œuvre par des OSC diverses : ONG de solidarité internationale, associations d'éducation populaire, ou intervenant dans le champ de l'action sociale, de la jeunesse. Ils peuvent comprendre des actions variées : information et sensibilisation, animation et création d'outils pédagogiques, plaidoyer et influence, mobilisation citoyenne... Ils peuvent être déployés auprès de tous types de publics (jeunes et moins jeunes, en ou hors cadre scolaire, habitants de zones urbaines, rurales, périurbaines, ...) et sur l'ensemble du territoire français (métropole et outre-mer), selon le champ d'action propre à chaque structure et à son insertion dans le tissu national et local.

Une attention particulière sera portée aux associations attachées à :

- sensibiliser de nouveaux publics ou des publics spécifiques habituellement peu touchés par les programmes d'ECSI ;
- intégrer le genre dans leurs pratiques d'ECSI, au niveau des contenus thématiques et des méthodes d'animation.

L'importance de l'ECSI a été affirmée dans les conclusions du CICID (Comité Interministériel pour la Coopération internationale et le Développement) en novembre 2016, puis en février 2018. Elle également été soulignée dans la Feuille de Route de la France pour la réalisation des ODD présentée à l'ONU en septembre 2019.

L'intégration de l'ECSI dans les documents de cadrage stratégiques du MEAE et de l'AFD est reprise ci-après

Cadre logique du MEAE sur l'ECSI (mars 2019) - priorités transversales

- *Sensibilisation aux ODD en lien avec les enjeux de développement et de SI ; et leur intégration comme cadre de référence*
- *La jeunesse comme cible mais aussi comme actrice de l'ECSI en France comme à l'étranger*
- *La nécessité de parler aux moins convaincus*
- *L'association des acteurs des territoires*
- *L'ouverture aux réseaux internationaux et européens*

⁴ Extrait del' argumentaire commun sur l'utilité de l'ECSI – octobre 2020

Cadre d'intervention de l'AFD (OSC) 2018-2023 – extrait des objectifs pour l'ECSI :

- *Accompagner des programmes d'ECSI au plus près des territoires, y compris en Outre-mer*
- *Renouveler les approches d'ECSI :*
 - *Dimension pluri-acteurs*
 - *Innovation pédagogique*
 - *Intégration du numérique*
 - *Ouverture aux publics peu touchés et/ou moins convaincus*
 - *Suivi-évaluation et mesure des impacts*
 - *Actions d'ECSI dans les pays d'intervention avec des interactions en France*
 - *La jeunesse actrice des ODD au Nord comme au Sud*
- *Des synergies à rechercher entre les programmes d'ECSI de l'AFD et ceux des OSC*

Agenda 2030 & ECSI ⁵

L'Agenda 2030 des Nations unies, complété par l'Accord de Paris sur le Climat, propose un cadre pour la mobilisation de la communauté internationale, des États, des collectivités territoriales, des associations, des entreprises et des citoyen.ne.s. Depuis 2015, les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) s'appliquent à l'ensemble des pays et des territoires et permettent de croiser des enjeux interconnectés, du local au global.

La « Feuille de route pour l'Agenda 2030 »⁶, adoptée par la France en septembre 2019 témoigne du rôle central de l'Éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI), en reconnaissant, à l'instar des Nations unies, l'engagement citoyen dans le domaine du développement et de la solidarité internationale comme un « levier d'action transversal qui permet une appropriation concrète et durable des enjeux globaux et de l'Agenda 2030 » et ce :

- en faisant un enjeu central de « l'éducation et de la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable » ;
- en affirmant la nécessité d'une participation effective de l'ensemble des publics à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques, via un accompagnement des « engagements citoyens » et en donnant « le pouvoir aux territoires qui se mobilisent pour un changement des comportements et des modes de faire »

⁵ Extrait de l'argumentaire commun sur l'utilité de l'ECSI – octobre 2020 (groupe de concertation ECSI)

⁶ [Feuille de route de la France pour l'Agenda 2030](#), septembre 2019

III. Orientations du dispositif Fonjep-ECSI pour 2021-2023

Le dispositif des postes Fonjep-ECSI a pour objectif, dans le cadre général de l'activité du FONJEP, de soutenir de façon ciblée et coordonnée un ensemble de postes dédiés à des projets de sensibilisation et d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale. Il s'agit de soutenir l'ECSI et son ancrage dans les territoires en permettant à des structures associatives d'accueillir et d'informer les différents publics, de contribuer à l'animation de réseaux d'acteurs et de développer des partenariats permettant de valoriser, capitaliser et renforcer les savoir-faire et expériences.

Les titulaires des postes sont spécifiquement chargés de :

- **Informier et sensibiliser les différents publics français** : mettre en œuvre des animations, des formations, répondre aux demandes d'information, de formation, d'orientation, de conseil ou d'accompagnement des différents publics. De lancer, de tester et de mettre en œuvre des outils et dispositifs innovants en matière de sensibilisation de nos concitoyens à la solidarité internationale.
- **Valoriser les actions, innover, capitaliser** : développer des savoirs faire et pratiques éducatives.
- **D'initier et développer des partenariats** régionaux, interrégionaux et internationaux en faveur de l'ECSI, élaborer des synergies avec des acteurs nationaux, plates-formes référentes d'ECSI, réseaux régionaux, acteurs du volontariat...
- **Animer les territoires** : préparer, relayer et animer des manifestations, rencontres, impliquer et mobiliser les acteurs locaux, publics et privés.

Dans le cadre du triennal 2018-2020, un accent fort a été mis, en complément du cofinancement, sur l'animation du collectif, appuyée par un prestataire externe : séminaire annuel de trois jours, webinaires trimestriels, mise en place d'une plate-forme collaborative, entretiens individuels avec les titulaires, visites des associations bénéficiaires, ... Ce volet répond aux objectifs de renforcement de compétences des titulaires, de la mutualisation et capitalisation de leurs expériences.

Pour le triennal 2021-2023, en tenant compte notamment des enseignements tirés de l'évaluation du triennal 2018-2020, les orientations suivantes sont retenues :

- Au moins 52 postes seront sélectionnés
- Le montant annuel du cofinancement versé pour chaque poste est de 8500 € (vs 8000 € en 2018-2020 et 7500 € précédemment)

- Le renforcement des actions d'animation et de mise en réseau des titulaires sera poursuivi (notamment via la plateforme collaborative et les temps collectifs)
- Au-delà du seul titulaire du poste Fonjep ECSI, la structure bénéficiaire sera associée au dispositif (mobilisation ponctuelle des dirigeants)
- Vigilance renouvelée, au travers des OSC retenues, à couvrir, autant que possible, l'ensemble du territoire national

Ces orientations étant posées, les pouvoirs publics respecteront le pluralisme des approches, des contenus et des méthodes d'intervention proposées par les OSC.

IV. Le collectif des postes Fonjep ECSI

La participation à des activités de formation, entre postes Fonjep ECSI ou avec des intervenants extérieurs, et la production documentaire, à travers des bilans annuels, des fiches d'expériences, sont des conditions du financement dans le cadre de ce dispositif. Le FONJEP organise le cadre de ces activités de capitalisation en collaboration avec les titulaires de postes Fonjep ECSI.

Chaque titulaire est tenu de participer et contribuer à la dynamique collective impulsée via le dispositif.

Cela a pour objectif de permettre le renforcement des capacités individuelles et collectives des acteurs de l'ECSI, et par là l'amélioration et le changement d'échelle de leurs interventions.

Concrètement, cela signifie de :

- Participer à des séminaires et rencontres entre postes FONJEP-ECSI (en présentiel et à distance)
- Contribuer aux échanges d'expériences, à la capitalisation, à l'interconnaissance entre postes FONJEP-ECSI à travers la participation à des entretiens, le partage de ressources, l'implication dans la plateforme collaborative, les échanges avec les nouveaux titulaires ;
- Partager au sein de sa structure (membres du CA, responsables, collègues) les réflexions menées dans le cadre du collectif.

Pour permettre le bon déroulement de cette dynamique collective, les institutions s'engagent à :

- Mettre en place une fonction support d'animation du collectif
- Maintenir et animer la plateforme web dédiée au dispositif, au sein de laquelle sont centralisés les échanges en dehors des séminaires, le partage d'informations, les documents liés au dispositif

- Soutenir, dans la mesure du possible, les initiatives venant des postes FONJEP-ECSI et qui contribuent au renforcement des capacités individuelles et collectives des titulaires pour des interventions de qualité

L'engagement requis est estimé à une dizaine de jours par an pour les titulaires et des mobilisations ponctuelles des dirigeants de l'association.

V. Éléments d'appréciation des candidatures

Les éléments suivants seront pris en compte dans l'examen des candidatures :

- La structure : statut d'association de loi 1901, pas de critère de taille (budget ou effectif)
- La cohérence et la pertinence du programme d'ECSI de l'association
- La capacité du titulaire à mettre en œuvre le programme d'ECSI qui lui est confié (compétences du candidat et accompagnement/encadrement fourni par la structure employeuse)
- Poste à temps plein positionné sur un titulaire unique
- L'engagement à participer au collectif des postes
- L'engagement à produire le reporting annuel demandé
- La prise en compte du genre dans les activités d'ECSI menées par l'association

Compte tenu du grand nombre de candidatures anticipé :

- les structures qui bénéficient en direct d'une subvention de l'AFD pour un projet ou programme d'ECSI (Initiatives OSC) seront écartées de la sélection
- pour les réseaux de jeunesse et éducation populaire, une seule candidature sera retenue, soit pour la tête de réseau soit pour une entité territoriale : il est recommandé aux organisations concernées de se concerter en amont du processus de candidature

VI- Constitution du dossier

Votre dossier de candidature devra obligatoirement comporter :

- Un dossier de candidatures FONJEP – ECSI à compléter et à déposer en ligne ;
- La copie des statuts signés, l'organigramme daté, le rapport d'activités 2019, les comptes 2019 ;
- La copie de la déclaration d'enregistrement en préfecture et la copie de la publication au Journal Officiel ;

- La liste datée des membres du CA, du bureau et des principaux dirigeants, sur laquelle figure la date des dernières élections ;
- Le budget prévisionnel pour l'exercice en cours faisant apparaître le montant des aides publiques envisagées (en précisant la mention « acquis », « sollicité » ou « à solliciter ») ;
- Tout document habilitant la personne responsable de la demande de cofinancement à effectuer cette démarche au nom de l'organisme demandeur ;
- Le CV du titulaire du poste déjà sélectionné ou la fiche de poste si le recrutement est en cours

Comment candidater ?

- Toutes les informations, documents et les modalités de dépôt de l'appel à propositions 2021-2023 du dispositif des postes Fonjep-ECSI seront publiés sur le site internet du Fonjep :
<https://www.fonjep.org> > rubrique *Solidarité internationale* > *Education à la citoyenneté (ECSI)*

Modalités de dépôt : les dossiers seront à déposer **uniquement et directement en ligne**, en suivant ce lien : applications.fonjep.org

Calendrier

Période de dépôt	Du 10 novembre au 11 décembre 2020
Annonce des résultats	31 janvier 2021*

**La subvention et la liste des associations retenues devront être validées par le comité de l'AFD spécialisé pour l'appui aux initiatives des organisations de la société civile (Comité ONG).*

Après le dépôt

Un comité de sélection composé par des représentants de l'AFD, le MEAE et le FONJEP analysera les candidatures. Le résultat de ce processus de sélection sera publié sur le site internet du **FONJEP**.